






Minima Salariaux Ingénieurs et Cadres

Après une année 2025 sans augmentation de la grille, des négociations se sont tenues entre les Organisations Syndicales et l'UIMM. Ces négociations ont abouti à une revalorisation de la grille des rémunérations pour 2026.

La nouvelle grille de revalorisation des SMH est basée sur une augmentation moyenne de 0,86 %, avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.

 Groupe d'Emplois	 Classe d'Emploi	 Forfaits en jours sur l'année
F	11	45 760 €
	12	48 100 €
G	13	52 455 €
	14	57 525 €
H	15	61 594 €
	16	68 081 €
I	17	77 636 €
	18	88 985 €

Pour les jeunes, au sein de Framatome, une rampe plus favorable que la convention nationale s'applique :

 GROUPE D'EMPLOIS	 Ancienneté* < 2 ans ou âge < 25 ans	 Ancienneté* 2 à 4 ans et âge < 30 ans	 Ancienneté* > 4 ans ou âge > 30 ans Application SMH*
F11	38 807 €	41 912 €	45 760 €
F12	40 868 €	44 138 €	48 100 €

*ancienneté contractuelle Framatome

*Salaires Minimum Hiérarchiques, négociés au sein de la branche métallurgie



La **CFDT Framatome** vous invite à prendre quelques instants afin de vous assurer que vos salaires sont bien alignés avec ces minima.

Vos élus **CFDT** restent à votre disposition pour une vérification en cas de doute. En cas de non-respect de ces minima, nous sommes en mesure de vous accompagner pour faire valoir vos droits.

Vos élus CFDT sont là pour vous représenter et défendre vos intérêts !